

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Convention de
partenariat avec
l'association Luciol**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

21

Suffrages exprimés :

27

Le Conseil a été
convoqué le :
10 juin 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 18 juin 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(17 juin 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BASSET Jean-Paul, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et donne pouvoir à MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, et RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Jean-Paul BASSET

EXPOSE

Il s'agit d'une convention de partenariat culturel entre l'association Luciol, gérante de la Cave à musique, et la ville de Charnay-lès-Mâcon.

Ce partenariat assure les échanges entre l'école municipale de musique de Charnay et l'association dans le domaine des musiques actuelles à travers l'organisation du festival « Fais Ton Live ».

Dans cette convention, l'association Luciol, en s'associant à la ville de Charnay, bénéficie d'un lieu extérieur, derrière l'école de musique, pour proposer l'accompagnement de jeunes artistes du territoire dans le cadre de sa politique de développement culturel, de diffusion musicale et de promotion des musiques actuelles hors les murs de la Cave à musique.

De son côté, l'école de musique municipale bénéficie d'un accompagnement technique et matériel pour son projet de développement des musiques actuelles

La durée de la présente convention est fixée à un an.

Cette convention engage la ville sur une participation financière annuelle de 1000 € pour le partenariat avec l'association de l'organisation « Fais Ton Live ».

Le conseil municipal devra autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Luciol.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat avec l'association Luciol,

VU l'avis des commissions réunies du 5 juin 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Luciol.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

